

## INNOVATION

# Compteurs "intelligents" : première expérimentation en mars 2010

Cent mille compteurs "Linky", fabriqués en France, seront installés en Touraine à partir de mars 2010, à raison de 1 000 compteurs par jour. La ville de Lyon fait également partie de l'expérimentation.

**L**e compteur électronique "intelligent" et "communicant", baptisé "Linky", destiné à remplacer, d'ici à 2017, les 35 millions de compteurs électriques équipant les foyers français, vient d'être présenté à Tours par ERDF (Electricité Réseau Distribution France), la filiale de distribution d'EDF. Il sera expérimenté dans la région de Touraine, dans le département d'Indre-et-Loire, en zone rurale, entre mars et septembre 2010. 100 000 compteurs "Linky" seront installés en Touraine, dans 150 communes dont 85 % ont moins de 2 000 habitants, à raison de 1 000 compteurs par jour, a précisé ERDF. Une seconde zone d'expérimentation, urbaine cette fois, est prévue à Lyon au cours de la même période. La décision de généraliser l'expérimentation sera portée par la suite en directoire, puis en conseil de surveillance d'ERDF en 2012. En plastique vert anis, "Linky", haut de 19 cm, large de 10 cm et profond de



A l'aide d'une clef USB, le client pourra transférer sur son PC des informations sur sa consommation.

6 cm, sera fabriqué en France. Il a été élaboré en collaboration avec des agences de design. Il sera capable de transmettre et de recevoir des informations à distance. Atos Origin est l'architecte du système d'information et chef de file du consortium technologique de la phase d'expérimentation composé également des sociétés

Actaris (filiale d'Itron), Iskraemeco et Landis+Gyr. La première phase du contrat porte sur un montant d'une centaine de millions d'euros. La modernisation de l'ensemble du parc devrait, quant à elle, représenter un investissement de 4 à 5 milliards d'euros. Le système d'information de gestion des équipements et des données télérelevées constitue le cœur du système de comptage communicant (AMM pour *Automated Meter Management*). Le protocole de communication retenu par ERDF est un CPL (courant porteur en ligne) ouvert, conçu par Atos Origin et ses partenaires, qui permet l'interopérabilité des matériels de comptage et autorise les équipements provenant de fournisseurs différents. « Le compteur "Linky" aidera les clients à aug-

menter leurs économies d'énergie et facilitera le travail de l'ensemble de la chaîne des prestataires. Il permettra ainsi de mieux maîtriser la consommation, de réduire le temps d'intervention des agents et d'améliorer la facturation », a déclaré le directeur du projet, Jean Vigneron.

## Interventions à distance

A l'aide d'une clef USB glissée dans le compteur, le client pourra transférer sur son PC des informations sur sa consommation, sur les incidents éventuels survenus sur la ligne, sur sa puissance et sur les tarifs du distributeur et du fournisseur. Le particulier pourra reconstituer son historique de consommation, comprendre pourquoi il a consommé plus ce mois-ci que le mois précédent. Il n'aura plus besoin d'attendre chez lui la venue d'un agent chargé de relever les compteurs pour sa facturation établie désormais sur un relevé de consommation réelle, et non plus estimatif comme cela est le cas actuellement entre deux passages d'un agent. Ce compteur empêchera les éventuels fraudes et dysfonctionnements des compteurs mécaniques. Par ailleurs, le changement de puissance sera nettement simplifié. « Aujourd'hui, un tel changement demande un délai de deux à cinq jours. Avec ce compteur, en deux heures, la modification sera effectuée. Les techniciens interviendront directement, sans se déplacer », a expliqué Jean Vigneron.

JACQUES MAROUANI

## PLUS DE 80 MILLIONS DE COMPTEURS INTELLIGENTS EN EUROPE D'ICI À 2013

→ Le marché des compteurs "intelligents" s'annonce particulièrement prometteur pour les fabricants et intégrateurs de ce type de produits. Selon une étude de Berg Insight, le nombre de compteurs intelligents en Europe augmentera, en effet, de 15,6 % par an jusqu'en 2013 pour atteindre 81,2 millions d'appareils, soit un foyer sur trois équipé. Soixante compagnies d'électricité dans le monde ont déjà adopté ces compteurs intelligents selon le cabinet d'études. → L'italien Enel est l'électricien le plus avancé en Europe. Il a renouvelé ainsi 31 millions de compteurs depuis 2000,

en investissant 2,1 milliards d'euros dans l'opération, et estime avoir économisé 500 millions d'euros en un an. Les pays scandinaves sont aussi largement équipés, tandis que l'Espagne et la Grande-Bretagne s'y préparent : celle-ci prévoit d'installer des compteurs intelligents de gaz et d'électricité dans tous les foyers d'ici à 2020. → Enfin, aux Etats-Unis, la Californie a accordé 1,6 milliard de dollars pour installer 5,3 millions de compteurs intelligents d'ici à 2012. Elle devrait être suivie par d'autres Etats américains, comme la Pennsylvanie.

## PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

# Les bases de données de l'INPI en accès libre et gratuit

L'INPI offre la possibilité de faire des recherches sur deux millions de marques, un million de dessins et modèles et 1,5 million de brevets valides en France.

**A**fin de faciliter l'accès à l'information sur la propriété industrielle, l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) a décidé de mettre à la disposition de ses utilisateurs des services de recherche en accès libre et gratuit, sur son site Internet. Ces services, qui étaient jusqu'à présent payants, permettent d'effectuer

des recherches sur 2 millions de marques en vigueur en France, un million de dessins et modèles, 1,5 million de brevets français et européens valides en France depuis 1978 (dans une première version qui sera enrichie au cours du second semestre 2009), sur les décisions de jurisprudence concernant les brevets, marques des-

sins et modèles, ainsi que sur 55 000 décisions d'opposition sur les marques. Ces services viennent s'ajouter au service FR esp@cenet qui contient plus de 4 millions de demandes de brevets français, européens et internationaux (dits PCT), disponibles en accès libre et gratuit sur le site Internet de l'INPI depuis fin 2007.

Dans le cadre de son évolution vers une "e-administration", l'INPI s'est engagé dans un processus de dématérialisation de ses procédures, allié à une augmentation de son offre de services en ligne. 60 % des demandes de brevets et 30 % des demandes de marques sont aujourd'hui faites électroniquement. ■

JACQUES MAROUANI